

La France se dote d'une agence nationale de santé publique : Santé publique France

La *Santé en action* est désormais éditée par Santé publique France, la nouvelle agence nationale de santé publique créée par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016. Santé publique France réunit les missions de trois agences sanitaires et d'un groupement d'intérêt public : l'Institut de veille sanitaire (InVS), l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Éprus) et Addictions, drogues, alcool info service (Adalis).

La plupart des pays industrialisés ont une agence nationale de santé publique. La France disposait d'un système éclaté d'agences sanitaires. Dans son discours du 19 juin 2014 présentant les orientations de la future loi de modernisation du système de santé, Mme Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, soulignait la nécessité de « renforcer l'efficacité de nos structures administratives » et de « doter la France d'un institut pour la prévention, la veille et l'intervention en santé publique, qui disposera d'une taille critique suffisante » [1].

Au service de la santé des populations

Santé publique France a été bâtie autour de l'axe populationnel ; l'ambition est que le pays – au même titre que les États-Unis avec les *Centers for Disease Control and Prevention* (CDC) ou l'Angleterre avec *Public Health England* – s'appuie sur une grande agence de santé publique en capacité de connaître, expliquer, préserver, protéger et promouvoir l'état de santé de la population. Ses valeurs ont été affirmées dans le rapport du 1^{er} juin 2015 préfigurant sa constitution [2] : le service de l'intérêt général, l'équité envers toutes les populations, la réactivité, l'inscription dans la durée et l'innovation pour être en prise avec notre temps.

Les missions de Santé publique France sont inscrites dans le Code de la santé publique (art. L 1413-1). Ses principes fondateurs sont structurants :

- excellence scientifique et expertise collective dans le champ de la santé publique ;
- indépendance, transparence et publicité de ses rapports, avis et recommandations, avec pour garant un comité d'éthique et de déontologie ;
- ouverture aux parties prenantes, en s'appuyant notamment sur un comité d'orientation et de dialogue ;
- territorialité, car ses responsabilités lui imposent une organisation régionale, y compris dans les départements d'outre-mer ;
- fonctionnement en réseau, lequel seul permet la remontée de l'information et assure le déploiement d'interventions sur l'ensemble du territoire ;

- lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé à tout niveau d'activité ;
- opérationnalité, afin d'assurer les missions de service public qui lui sont confiées.

De la connaissance à l'action

Les enjeux pour Santé publique France, multiples, peuvent être déclinés au travers de ses trois grandes missions : 1) l'alerte, la veille et la surveillance, 2) la prévention-promotion de la santé, 3) les interventions en situation de crise et la gestion de la réserve sanitaire.

Concernant la prévention-promotion de la santé, la nouvelle agence a pour ambition – au moyen en particulier de la production de connaissance – d'être l'agence de référence en matière d'expertise, de méthodes, de référentiels, afin de promouvoir l'innovation pour que notre pays rattrape tout son retard dans le champ de la prévention.

La France avait besoin d'une grande agence de santé publique regroupant la veille, la surveillance et l'alerte, les services de prévention et de promotion de la santé, la capacité de réponse en cas de crise, et la masse critique pour constituer et déployer son expertise. Depuis le 1^{er} mai 2016, c'est chose faite : Santé publique France est à l'œuvre, au plus près de chacun, au service de tous. *La Santé en action* s'insère dans ce dispositif : revue dédiée spécifiquement à la prévention, à l'éducation et à la promotion de la santé, elle est destinée aux professionnels de tous horizons (éducation, santé, social...) et leur fournit un état des connaissances et des pratiques. Avec pour objectif de promouvoir l'état de santé des populations. ■

François Bourdillon,

directeur général de l'agence nationale de santé publique
Santé publique France,
directeur de publication de *La Santé en action*.

RÉFÉRENCES

- [1] Présentation des orientations de la loi santé, 19 juin 2014, discours de Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé. En ligne : <http://social-sante.gouv.fr/actualites/presse/discours/article/marisol-touraine-presente-les-orientations-de-la-loi-de-sante>
- [2] Bourdillon F. Rapport de préfiguration de l'Agence nationale de santé publique : Santé publique France, remis à Mme Marisol Touraine le 2 juin 2015. En ligne : <http://social-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/rapports/sante/article/rapport-de-prefiguration-agence-nationale-de-sante-publique>